



# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 6 avril 2017

**NO 09**

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

**« Pour affichage »**

**OBJET** : Nouveautés « Régime d'assurance traitement »

Chers collègues,

Le 4 avril dernier, vous avez reçu un courriel dans votre boîte Outlook du MFFP ainsi qu'une pièce jointe qui s'intitulait : « Aide-mémoire – Nouveautés – Régime d'assurance traitement au 1<sup>er</sup> avril 2017 ».

En résumé, ce courriel venait vous informer que le nouveau régime d'assurance traitement des employés assujettis aux conditions de travail des fonctionnaires et des ouvriers entrant en vigueur 1<sup>er</sup> avril 2017. Après avoir reçu des questions de quelques membres, j'ai demandé des précisions à la DGRH. Étant donné le fait que nous n'avons rien de conclu en ce qui concerne le renouvellement de notre convention collective cette disposition n'est pas applicable aux agents de protection de la faune pour le moment.

Si des développements surviennent dans ce dossier, le SAPFQ vous tiendra informé.

N'hésitez pas à me rejoindre pour de plus amples détails.

Merci et bonne journée!!!

*Martin Perreault*  
Directeur aux griefs